



délai de prescription des frais de scolarité

Par **Harvey Jean Luc**, le **02/09/2012** à **01:59**

Bonjour,rrnJe viens de recevoir une lettre (courrier normal) me réclamant des frais de scolarité d'il y a environ 8 ans.rnJe voudrais savoir si en vertu de l'article L 137-2 du code de la consommation, cette dette est au jour d'aujourd'hui prescrite.rnSi tel est le cas, pourquoi me réclament-ils cette dette?rnQue dois je faire? Répondre ou ne pas répondre?rrnMerci bcp pour votre aide.rnCordialement, Jean Luc

Par **edith1034**, le **02/09/2012** à **08:42**

la prescription est de cinq ans donc passérnpour tout savoir sur la prescriptionrrn<http://www.fbls.net/prescription.htm>

Par **Harvey Jean Luc**, le **02/09/2012** à **13:07**

Merci beaucoup Edith, rrrnQue dois-je faire donc?rnDois-je répondre au courrier ou laisser passer?rnJe voudrais m'assurer qu'ils ne vont pas engager d'action judiciaire car dans la lettre il est écrit que si je ne règle pas la somme indiquée, une telle action sera engagée.rnEt de plus je me demande: si le délai de prescption est passée, pourquoi me réclament-ils cette somme?rnMerci encore pour votre aide.rnCordialement, Jean Luc

Par **edith1034**, le **03/09/2012** à **18:37**

il faut arguer de la prescription avant toute défense au fond
le juge ne peut suppléer d'office la prescription
je ne peux répondre à votre question car je ne connais pas la personnalité de votre adversaire

Par **Harvey Jean Luc**, le **03/09/2012 à 21:54**

Bonsoir Edith,
Donc si j'ai bien compris vous me conseillez de répondre arguant le délai de prescription?
L'établissement me réclamant cette dette est une école de commerce du nord de la France.
Merci encore pour votre aide.
Cordialement, Jean Luc

Par **L'anien**, le **03/04/2018 à 19:03**

BONJOUR marque de politesse
quid du délais de prescription des frais scolaires?
Quel article du code civil y est relatif?
MERCI marque de politesse

Par **morobar**, le **04/04/2018 à 10:17**

Bjr,
Il existe 2 prescriptions:
* celle de la facturation des frais dus
* celle qui frappe la durée de recouvrement de la facture une fois émise.
C'est la loi de juin 2008 qui a modifié profondément les délais de prescription.